



Municipalité de Grand-Métis

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 2019-0216, 2019-0217 et 2019-0218

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Le conseil a adopté le 1^{er} avril 2019 le règlement intitulé « Règlement numéro 2019-0216 modifiant le règlement 2011-0144 afin d'ajuster les plans au cadastre rénové»;
- Le conseil a adopté le 1^{er} avril 2019 le règlement intitulé « Règlement numéro 2019-0217 modifiant divers éléments du règlement de zonage 2011-0145»;
- Le conseil a adopté le 1^{er} avril 2019 le règlement intitulé « Règlement numéro 2019-0218 modifiant le règlement de construction 2011-0148 au sujet de la réparation de bâtiments dérogatoires »;
- Ces règlements ont reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Mitis le 10 avril 2019 ;
- Ces règlements sont entrés en vigueur conformément à la Loi le 11 avril 2019;
- Ces règlements sont déposés au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Résumé de la modification du plan d'urbanisme

Le plan des affectations du sol est modifié en remplaçant les anciens cadastres par le nouveau cadastre du Québec ainsi qu'en ajustant les aires d'affectation en fonction de ce cadastre rénové.



Chantal Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussignée, Chantal Tremblay, en ma qualité de directrice générale secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 10h00 heure et 12h00 heure le 18^{ème} jour d'avril 2019.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 18^{ème} JOUR DU MOIS D'AVRIL 2019.



Directrice générale secrétaire trésorière